

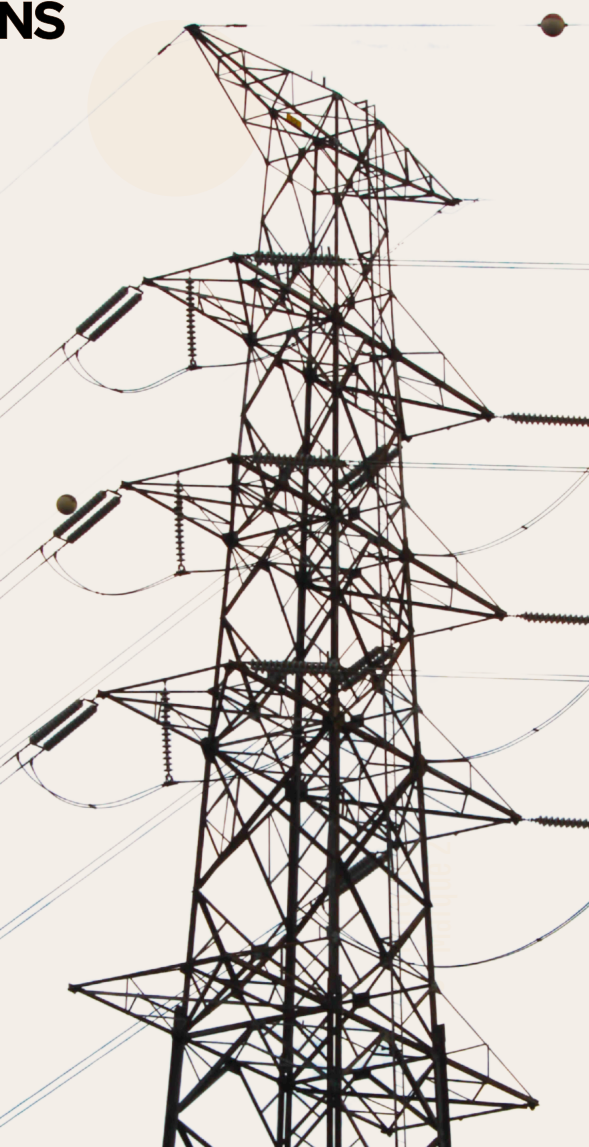


## DIAGNOSTIC ET PROPOSITIONS DU COLLECTIF THT13/30

---

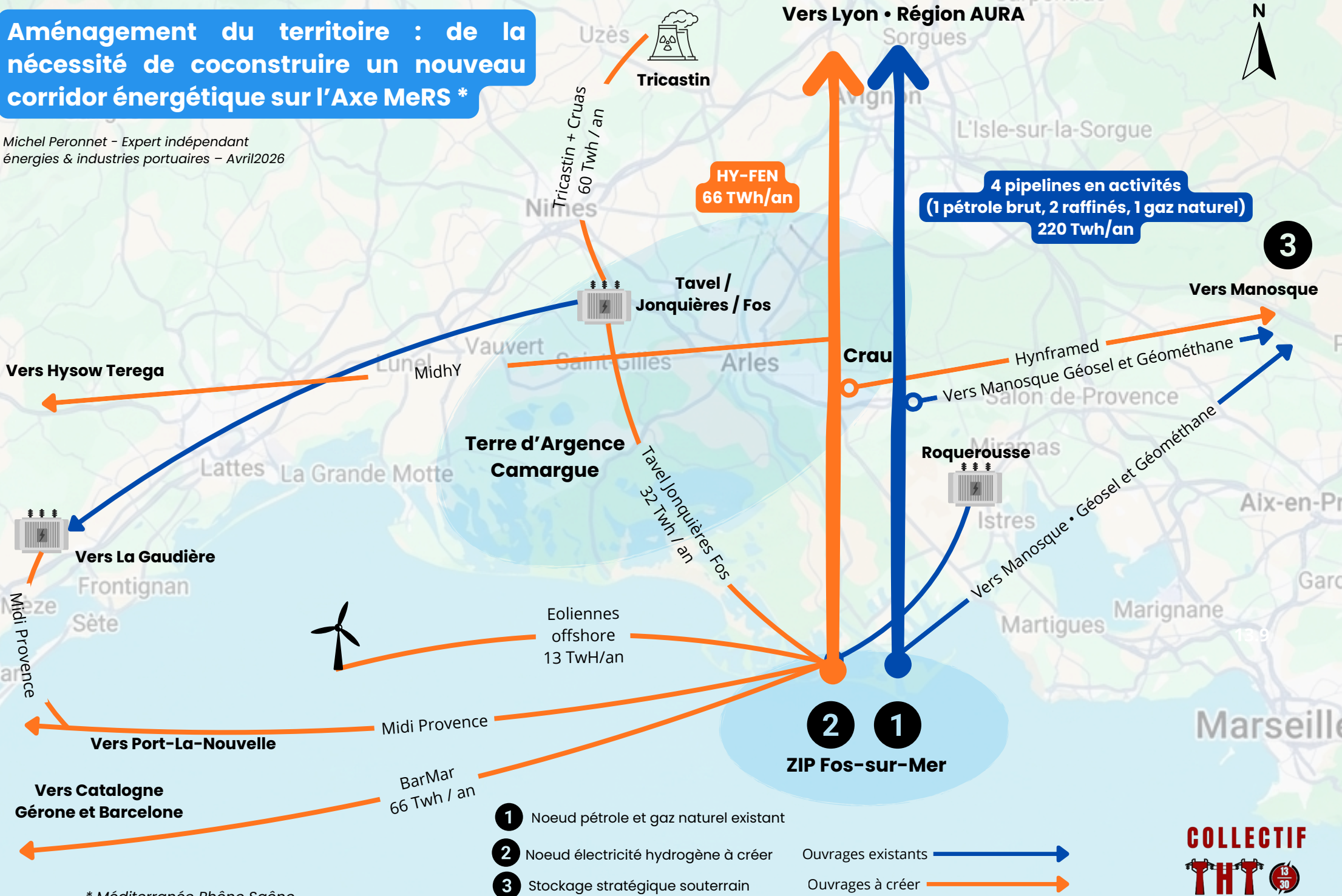
- Un nouveau corridor énergétique sur l'axe MeRS
- Le scénario alternatif complet du Collectif THT13/30
- La solution alternative à la ligne aérienne THT prévue par RTE
- Démêlons le Vrai du Faux
- Risquer un échec ou réussir un projet extraordinaire
- Les protection foncières et réglementaires
- Occupation du sol au niveau du Parc Naturel Régional de Camargue
- Les flux migratoires avifaune

**COLLECTIF**



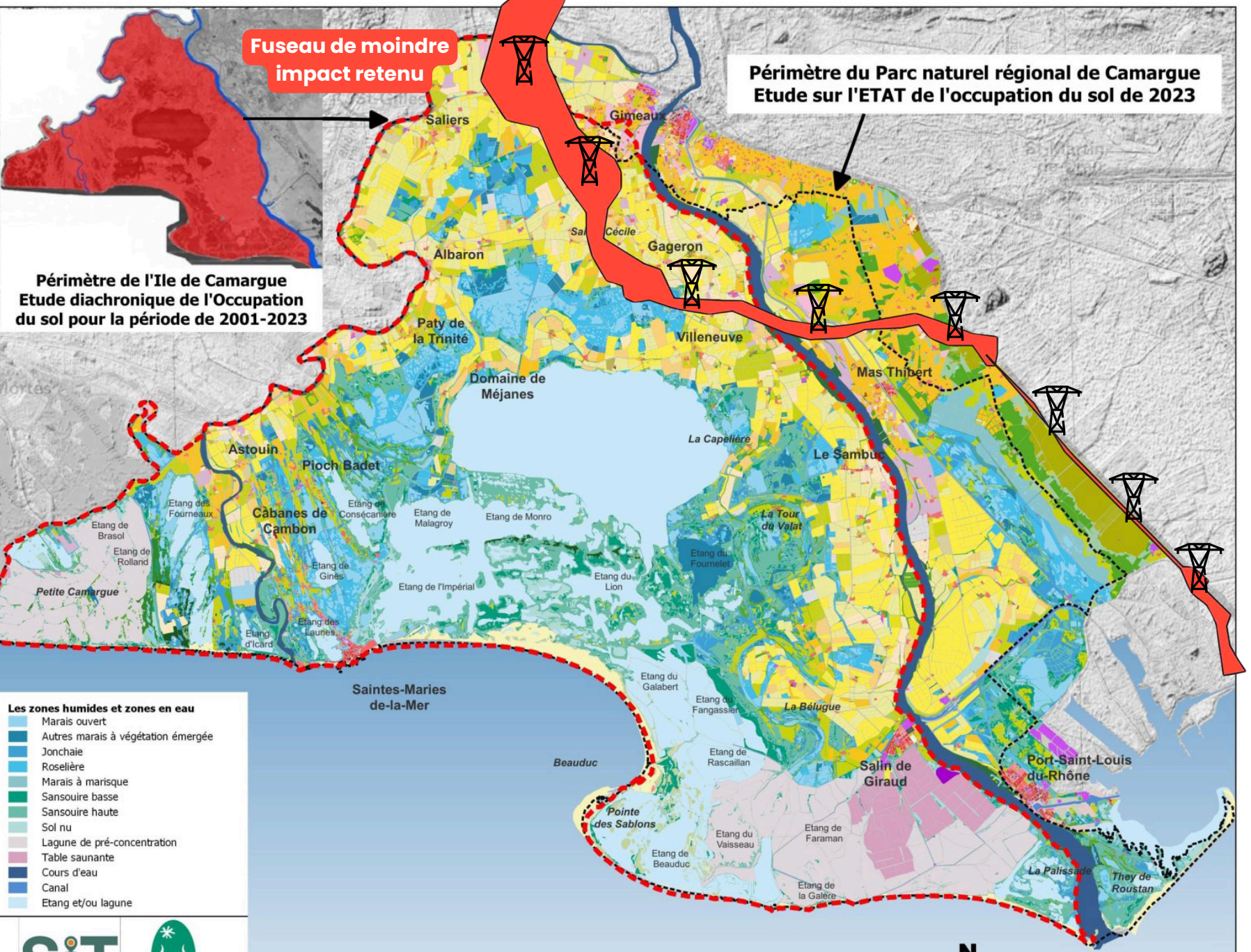
# Aménagement du territoire : de la nécessité de coconstruire un nouveau corridor énergétique sur l'Axe MeRS \*

Michel Peronnet - Expert indépendant  
énergies & industries portuaires - Avril 2026



\* Méditerranée Rhône Saône

- Occupation du sol de Mai 2023 sur le territoire du Parc naturel régional de Camargue**
- Les zones artificialisées**
    - Tissu urbain continu
    - Bâti individuel dense
    - Bâti individuel lâche
    - Bâti individuel dans parc paysager
    - Bâti collectif
    - Bâti mixte
    - Bâti diffus
    - Bâti isolé
    - Bâti léger ou informel
    - Zone d'activité et équipement
    - Réseau routier et ferroviaire et espaces associés
    - Zones portuaires
    - Aérodrome
    - Extraction de matériaux
    - Décharge
    - Chantier
    - Espace vert urbain
    - Place
    - Terrain vague en zone urbaine
    - Cimetière
    - Jardins familiaux
    - Équipements sportifs et de loisirs
    - Hangars photovoltaïques
  - Les milieux cultivés**
    - Blé
    - Colza
    - Mais
    - Riz
    - Tournesol
    - Culture maraîchère
    - Luzerne
    - Sorgho, soja
    - Prairie temporaire
    - Vignoble
    - Verger, oliveraie
    - Friche récente
  - Les milieux naturels terrestres et forestiers**
    - Ripisylve
    - Feuillu
    - Conifère
    - Forêt mélangée
    - Formation arbustive et arborée fermée
    - Formation arbustive et arborée semi-ouverte
    - Prairie naturelle
    - Coussoul
    - Plage
    - Dune embryonnaire
    - Dune végétalisée
    - Dune à végétation arbustive
  - Les zones humides et zones en eau**
    - Marais ouvert
    - Autres marais à végétation émergée
    - Jonchaie
    - Roselière
    - Marais à marisque
    - Sansouire basse
    - Sansouire haute
    - Sol nu
    - Lagune de pré-concentration
    - Table saunante
    - Cours d'eau
    - Canal
    - Etang et/ou lagune



**Fuseau de moindre impact retenu**

**Périmètre du Parc naturel régional de Camargue  
Etude sur l'ETAT de l'occupation du sol de 2023**

**Périmètre de l'Ile de Camargue  
Etude diachronique de l'Occupation  
du sol pour la période de 2001-2023**




## Protection foncière

-  Conservatoire du Littoral
-  Département 13
-  CEN PACA  
Conservatoire des Espaces Naturels

## Protection Réglementaire

-  Réserves naturelles nationales (RNN)
-  Réserves naturelles régionales (RNR)

## Protection Contractuelle

-  ZPS Natura 2000 (Oiseaux) (Zone de protection spéciale)
-  ZSC Natura 2000 (Habitats) (Zone spéciale de conservation)
-  Parcs naturels régionaux (PNR)

JONQUIERES  
SAINT-VINCENT

Fuseau de moindre  
impact retenu

RNR de  
L'Ilon

PNR des Alpilles

ARLES

RNN Coussouls de Crau

RNN de  
Camargue

RNN Marais du  
Vigueirat

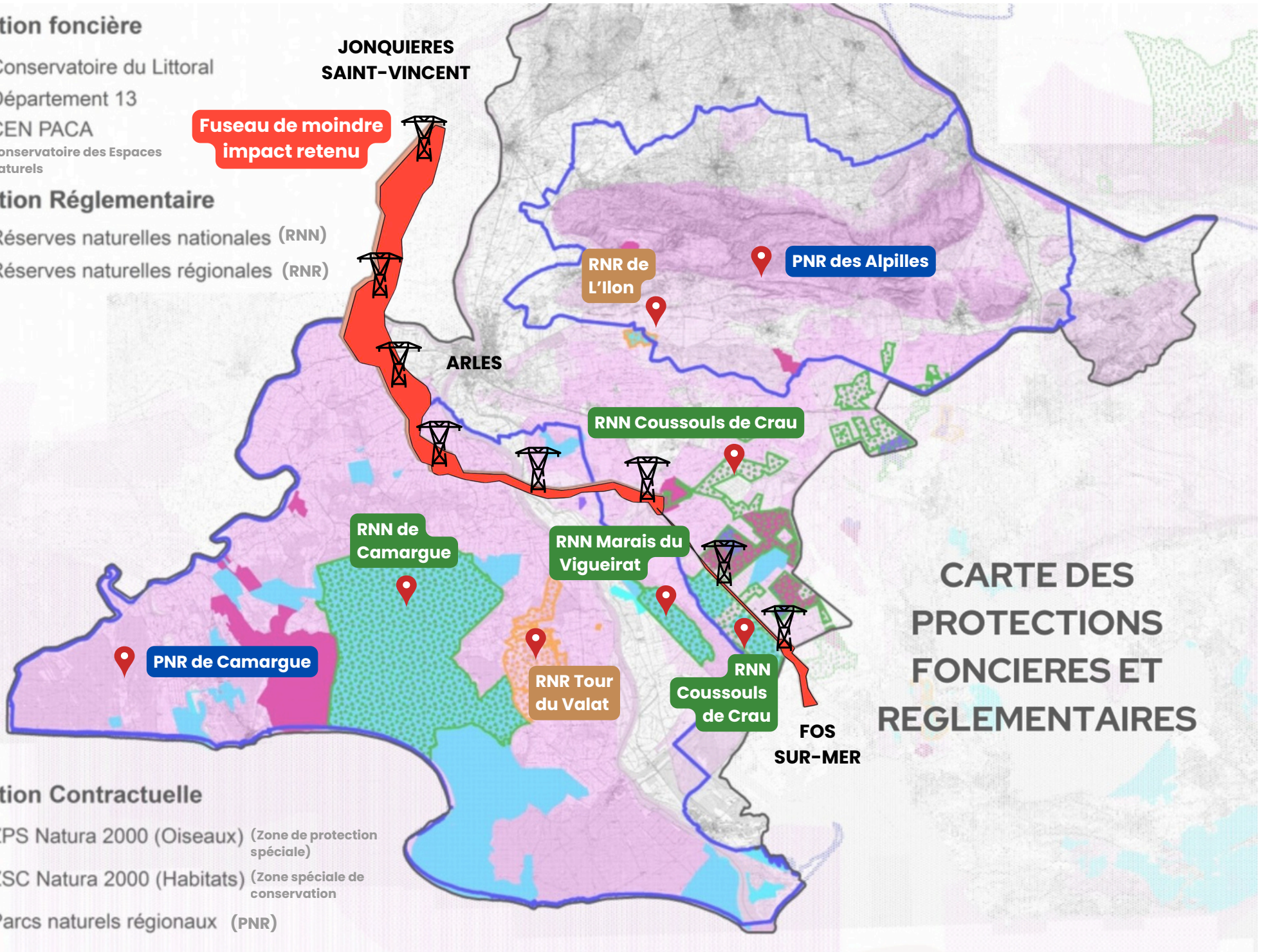
PNR de Camargue

RNR Tour  
du Valat

RNN  
Coussouls  
de Crau

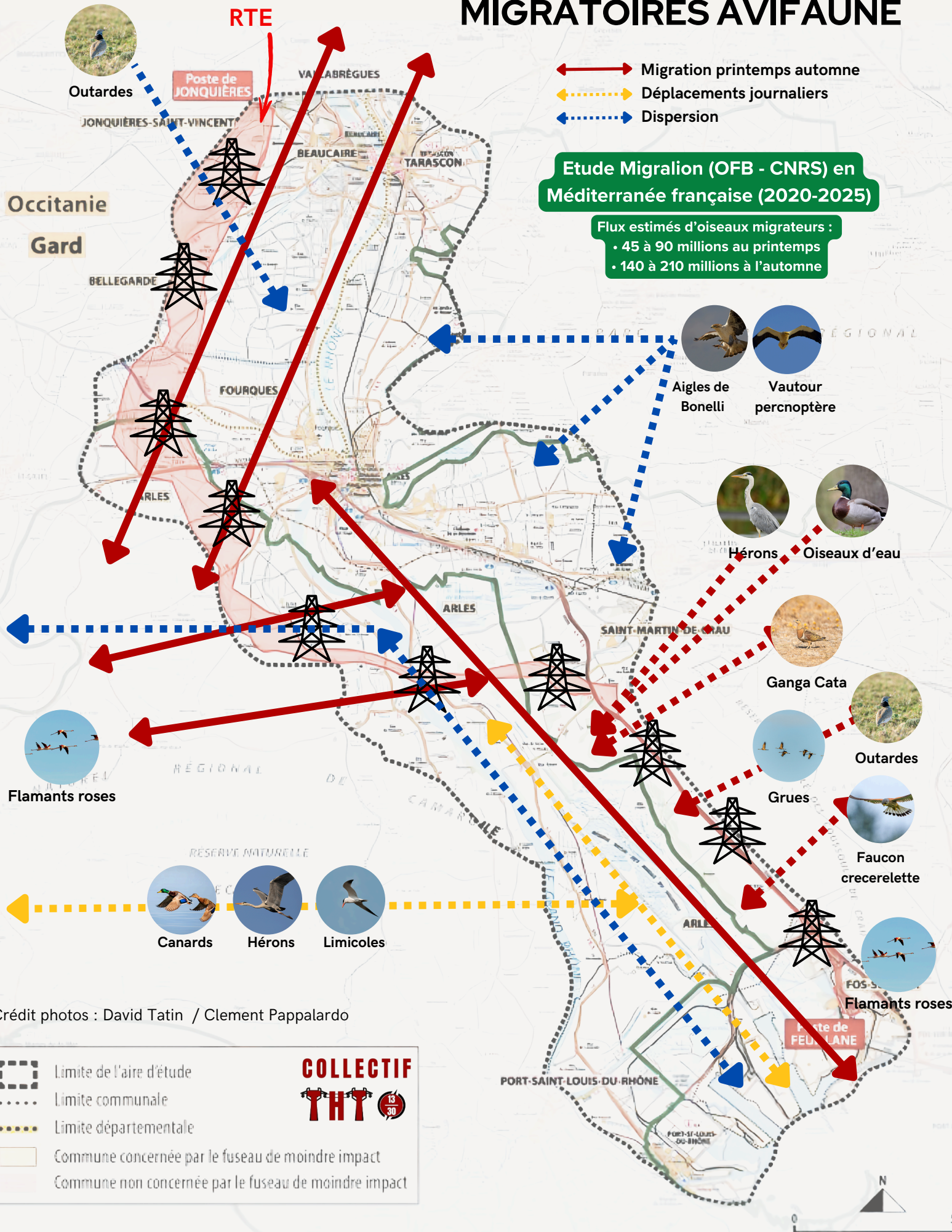
FOS  
SUR-MER

CARTE DES  
PROTECTIONS  
FONCIERES ET  
REGLEMENTAIRES



# CARTE DES FLUX MIGRATOIRES AVIFAUNE

Fuseau retenu par RTE




Etude Migralion (OFB - CNRS) en Méditerranée française (2020-2025)

Flux estimés d'oiseaux migrateurs :  
 • 45 à 90 millions au printemps  
 • 140 à 210 millions à l'automne

Crédit photos : David Tatin / Clement Pappalardo

- Limite de l'aire d'étude
- Limite communale
- Limite départementale
- Commune concernée par le fuseau de moindre impact
- Commune non concernée par le fuseau de moindre impact

**COLLECTIF**



**FUSEAU PROPOSÉ PAR RTE COMME FUSEAU DE MOINDRE IMPACT**



**INNOVER OU DISPARAÎTRE**

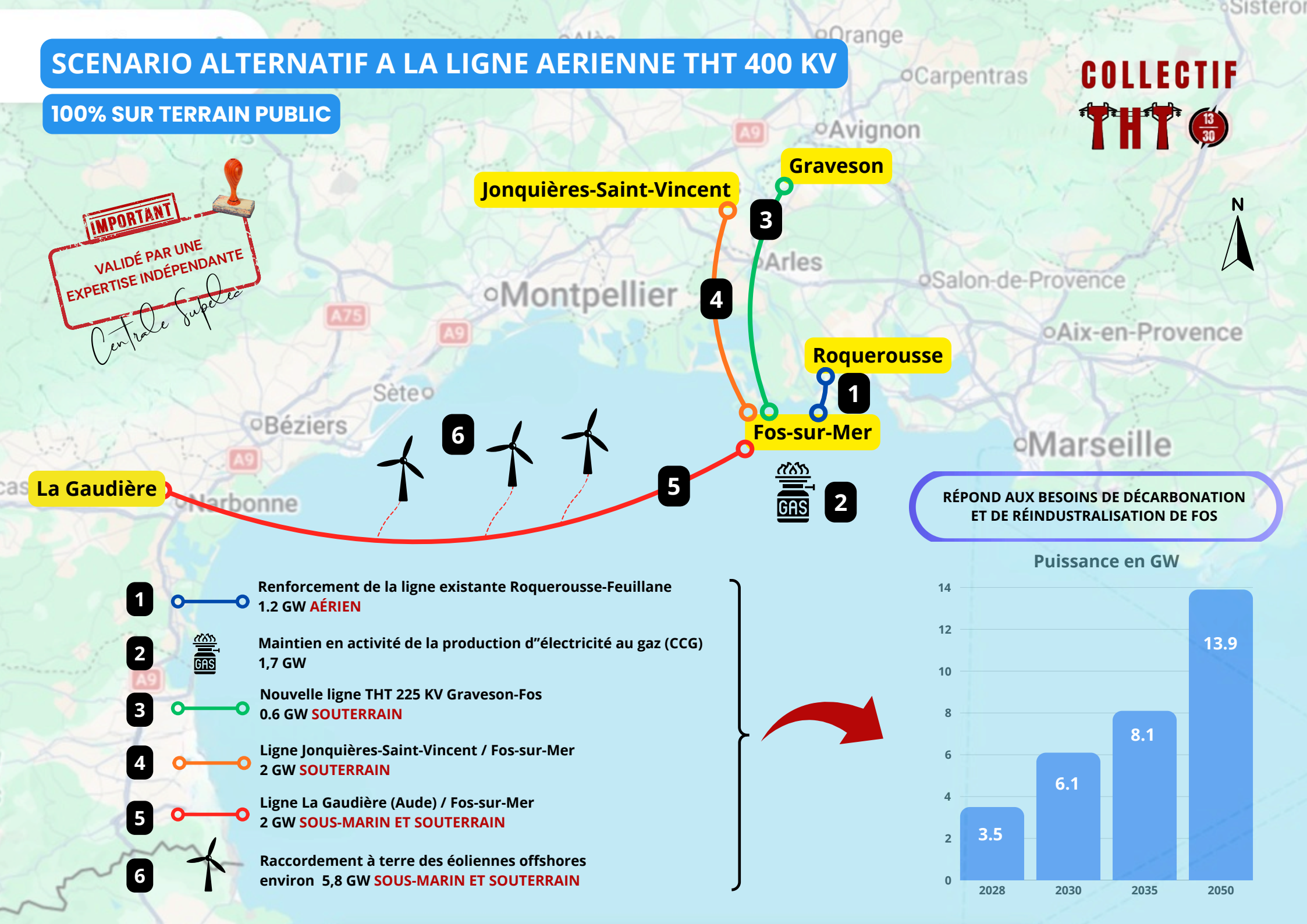
# SCENARIO ALTERNATIF A LA LIGNE AERIENNE THT 400 KV

100% SUR TERRAIN PUBLIC

COLLECTIF

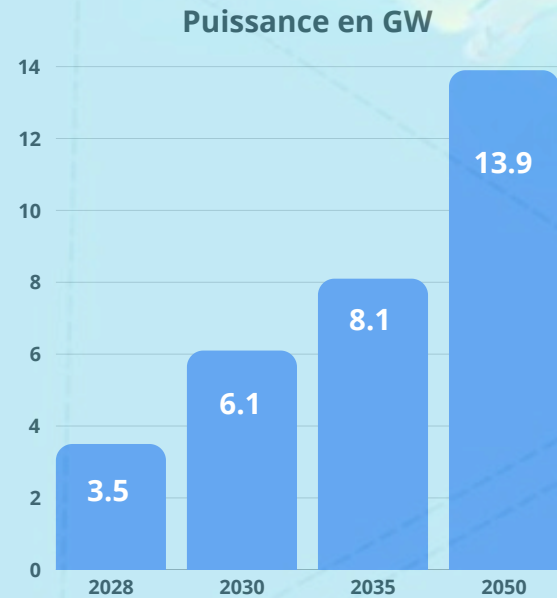
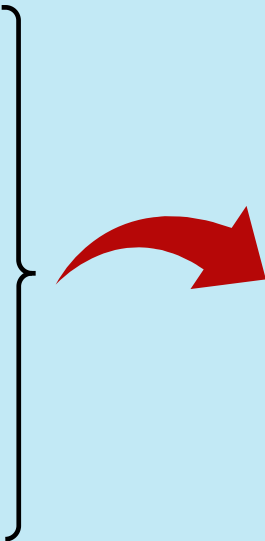


**IMPORTANT**  
VALIDÉ PAR UNE  
EXPERTISE INDÉPENDANTE  
*Centrale Supélec*



RÉPOND AUX BESOINS DE DÉCARBONATION  
ET DE RÉINDUSTRIALISATION DE FOS




- 1** Renforcement de la ligne existante Roquerousse-Feuillane  
1.2 GW **AÉRIEN**
- 2** Maintien en activité de la production d'électricité au gaz (CCG)  
1,7 GW
- 3** Nouvelle ligne THT 225 KV Graveson-Fos  
0.6 GW **SOUTERRAIN**
- 4** Ligne Jonquières-Saint-Vincent / Fos-sur-Mer  
2 GW **SOUTERRAIN**
- 5** Ligne La Gaudière (Aude) / Fos-sur-Mer  
2 GW **SOUS-MARIN ET SOUTERRAIN**
- 6** Raccordement à terre des éoliennes offshore  
environ 5,8 GW **SOUS-MARIN ET SOUTERRAIN**



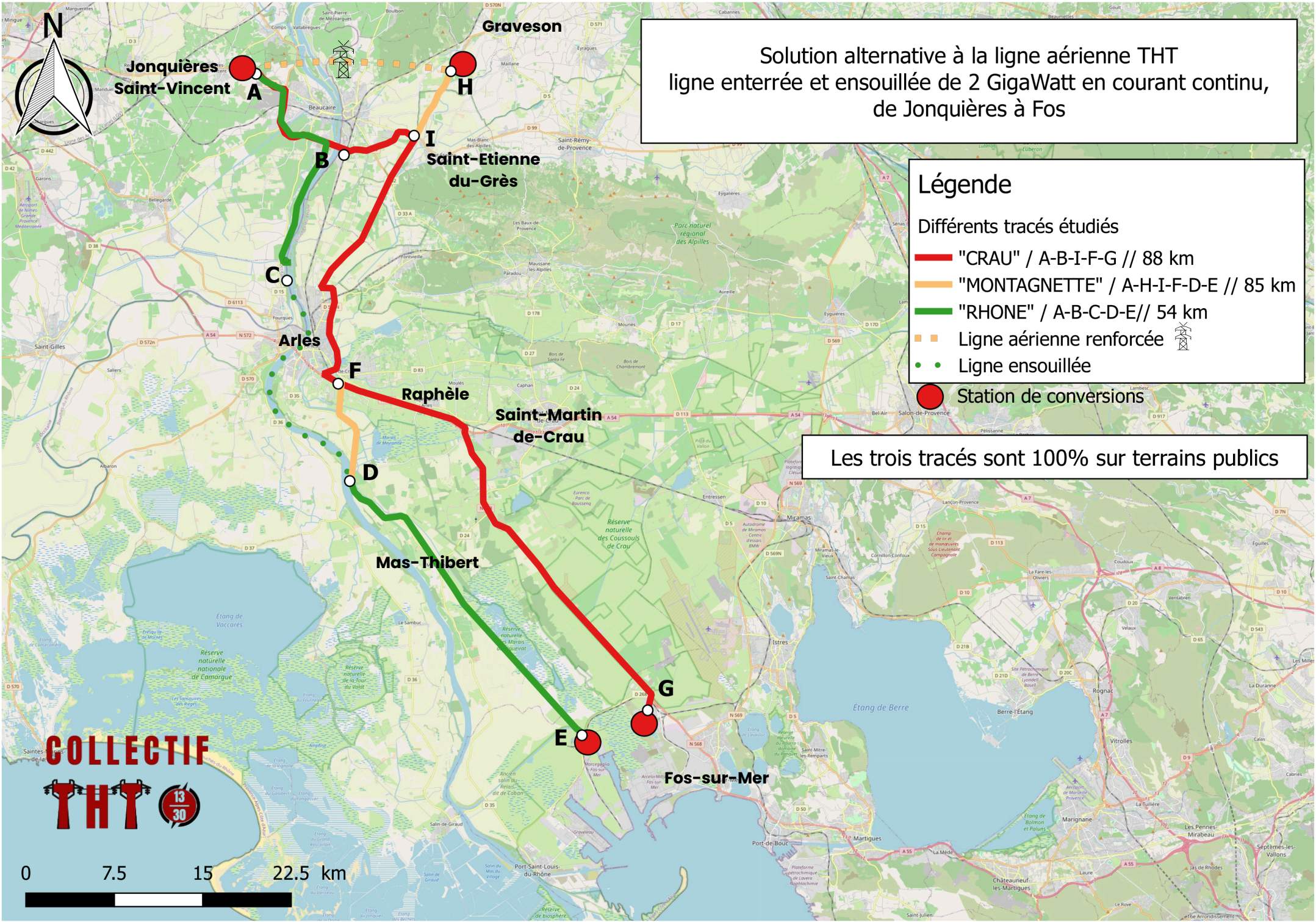
Solution alternative à la ligne aérienne THT  
ligne enterrée et ensouillée de 2 GigaWatt en courant continu,  
de Jonquières à Fos

### Légende

Différents tracés étudiés

- "CRAU" / A-B-I-F-G // 88 km**
- "MONTAGNETTE" / A-H-I-F-D-E // 85 km**
- "RHONE" / A-B-C-D-E // 54 km**
-  Ligne aérienne renforcée
-  Ligne ensouillée
-  Station de conversions

Les trois tracés sont 100% sur terrains publics



**COLLECTIF**



0 7.5 15 22.5 km

# DÉMÉLONS LE VRAI DU FAUX SUR LA LIGNE ARIENNE THT 400 KV JONQUIÈRES-FOS

C'EST VRAI 

VRAI

## La solution du Collectif THT13/30 a été validée

La tierce expertise menée par Centrale Supélec a jugé la solution du Collectif **techniquement pertinente**.

Les conclusions du rapport mentionnent que dans les conditions de coût, de délais et de fiabilité établies par l'Etat, la solution aérienne en 400kV est la plus opérationnelle.

VRAI

## Le projet Midi-Provence prévu par RTE permettrait de sécuriser totalement l'alimentation électrique régionale



La liaison sous-marine Midi-Provence (220 kms) prévue entre La Gaudière (Aude) et Fos-sur-Mer permettrait de **sécuriser durablement le maillage électrique du sud de la France**. Elle offrirait une synergie avec la collecte en mer des futures productions électriques éoliennes du Golfe du Lion à l'horizon 2035-2050.

VRAI

## L'impact environnemental de la ligne enterrée est moindre que celui de la ligne aérienne



**1.560 ha de terres agricoles et espaces naturels** seront impactés par la solution de RTE. Pour la solution THT13/30, seulement 50 ha :

- la tranchée n'est que de 1,5 m de profondeur pour 2 m de large.
- le tracé se fera sur des remblais et en bord de routes publiques,
- les deux stations de conversions nécessaires consommeront 12 ha.

VRAI

## La solution THT13/30 fera gagner du temps au projet de décarbonation de la zone de Fos



Les recours juridiques déjà en cours feront perdre un temps précieux au projet. La solution portée par le Collectif THT13/30 bénéficie d'une forte acceptabilité sociale et économique sur le territoire. Seule sa mise en oeuvre est compatible avec l'objectif de délai annoncé (2028-2030)

C'EST FAUX 

FAKE NEWS

## La solution de THT13/30 est 10 fois plus chère

Si on comptabilise les coûts associés et affichés par RTE, la solution aérienne coûterait au minimum **1,53 Md€** et **2.25 Md€** pour l'option en partie enterrée et non pas **300 M€** comme annoncé.

- Solution alternative THT13/30 = **3,8 Md€** pour 4 GW
- Solution aérienne RTE = **1,5 Md€** à **2,25 Md€** pour 4 GW.

Soit 1.7 à 2.5 fois plus cher.

FAKE NEWS

## Les délais et la puissance disponible de la solution alternative ne sont pas compatibles avec les besoins industriels

Pour évaluer ces besoins RTE s'appuie sur des demandes raccords au réseau électrique contractualisées (PTF). Mais certains industriels ne réaliseront pas leur projet ou n'auront pas besoin rapidement d'énergie.

La solution alternative est compatible avec la montée en puissance des besoins : **3,5 GW** disponible dès 2028, **6,1 GW** en 2030 et **8,1 GW** en 2035.

FAKE NEWS

## Le balisage aérien des lignes THT réduira de façon efficace la mortalité des oiseaux



L'affirmation de RTE selon laquelle ces dispositifs permettraient d'atteindre des effets de mortalités aviaires résiduels « très faibles » relève d'une extrapolation sans preuves et abusive. La synthèse scientifique internationale sur le sujet est en effet sans ambiguïté :

l'efficacité des balisages est faible, extrêmement aléatoire et dépend fortement du contexte (sites et espèces).

FAKE NEWS

## L'efficacité énergétique n'existe qu'avec le courant alternatif en aérien



Si RTE maîtrise la technique du courant alternatif en aérien depuis plus de 100 ans, le courant continu (HDVC) est aussi parfaitement maîtrisé par RTE. De nombreuses applications industrielles sont déjà en courant continu.

Le courant continu sera le mode énergétique de demain pour le transport d'électricité d'après de nombreux experts internationaux.

COLLECTIF



Toutes ces informations sont facilement vérifiables à travers les documents produits par RTE lors de l'organisation du débat public "Fos-Berre, un avenir industriel"





# LIGNE AERIENNE THT JONQUIÈRES-FOS

## RISQUER UN NOUVEL ECHEC **OU** REUSSIR UN PROJET EXEMPLAIRE !

Face à l'incompréhension et la colère d'un territoire, de ses agriculteurs déjà éprouvés, de ces habitants :

- malgré la perte plausible d'emplois dans l'éco-tourisme et l'agro-tourisme,
- malgré les menaces sur la santé humaine et animale,
- malgré l'opposition des élus de tous bords du Pays d'Arles et du Gard,
- malgré les alertes exprimées par l'ensemble des scientifiques,
- malgré des propositions de solutions pour une ambition économique durable conciliant développement et préservation,

L'ETAT DÉCLARE DANS SON RAPPORT DU 18.12.25 SUR LE DEBAT PUBLIC "FOS BERRE UN AVENIR INDUSTRIEL" QUE :

***"LA SOLUTION AÉRIENNE PROPOSEÉ PAR RTE EST LA PLUS EFFICACE, NOTAMMENT EN TERMES DE DÉLAI DE MISE EN OEUVRE, DE COÛT ET DE DISPONIBILITÉ, DE PUISSANCE APPORTÉE AU RÉSEAU"***



**C'EST FAUX**

**COLLECTIF**



## 1. UN PROJET FRAGILE JURIDIQUEMENT QUI ABIME L'IMAGE DE LA FRANCE

le Collectif THT13/30 saisit la justice pour arbitrer entre « projet d'intérêt national majeur » (PINM) permettant notamment d'obtenir des « dérogations espèces protégées » et la protection du patrimoine naturel et culturel reconnus et classés. Sont et seront contestées systématiquement Déclarations d'Utilités Publiques, permis de construire, autorisation environnementales, destructions d'espèces protégées...

Le Collectif THT13/30 demande à l'État de respecter ses engagements nationaux et internationaux, en Camargue, en Crau et en Terre d'Argence, et saisit les organismes internationaux responsables des différentes reconnaissances et label, l'Unesco, la convention de Ramsar, la convention de Berne, Natura 2000, l'Union Nationale pour la Conservation de la Nature...

## 2. EFFETS COLLATÉRAUX MAJEURS D'UNE DÉCISION PEU STRATÉGIQUE :

- en oubliant que pour la sécurité et de la défense de nos infrastructures énergétiques (stockages stratégiques enterrés de pétrole et de gaz naturel et pipelines), **l'enfoui, y compris pour l'électricité, est plus sûr que l'aérien.**
- en oubliant **la fragilité de l'alimentation électrique de la Région Sud qui dépend d'un seul poste électrique, celui de Tavel** dans le Gard. A l'heure actuelle, cela constitue une énorme fragilité pour les habitants de la Région Sud et de la Région Occitanie (7 millions). Il existe ainsi un risque fort de « black-out régional » en cas d'incident à Tavel.
- en oubliant, malgré les difficultés de la mise en œuvre de la ligne THT aérienne, que **d'autres réseaux devront passer dans ce territoire** (NaTran et ces projets HYNframed et HYfen). L'échec du projet ERIDAN plaide pour la création négociée, en amont, avec les acteurs de l'énergie et les « autochtones » d'un couloir énergétique accepté et sécurisé.



## CONTACTS

**Cyril MARES** • Président du Syndicat des Costières de Nîmes  
06.19.76.57.76

**Jean-Laurent LUCCHESI** • Porte-parole du Collectif THT13/30  
06.26.55.73.51

**Jean-Luc Moya** • Porte-parole du Collectif THT13/30  
06.73.28.16.82

**COLLECTIF**



